

### **Projet « Evolution de la maturité gymnasiale »**

A l'échelle nationale, plusieurs travaux sont en cours pour faire évoluer la maturité gymnasiale afin qu'elle puisse répondre aux exigences demain<sup>1</sup>. Quatre volets sont étudiés dont un qui concerne la durée minimale de la formation gymnasiale.

Le projet en question prévoit d'harmoniser la durée minimale de la formation gymnasiale à quatre ans. Or, la partie francophone du canton de Berne ainsi que les cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Jura ont un système spécifique qui permet, en particulier pour le Jura bernois, de compter la dernière année de l'école obligatoire comme une première année de gymnase.

En termes de durée de la formation gymnasiale, les cantons appliquent différentes manières de faire ; il n'y a donc pas d'uniformisation des systèmes. Le projet en question prévoyant une durée minimale de quatre ans, cela ne permettrait pas de conserver le statu quo appliqué dans notre région (= dernière année école secondaire + 3 ans de gymnase). Le CJB a souhaité, de manière proactive, transmettre à la Direction de l'instruction publique et de la culture ses inquiétudes à ce sujet :

- Le système actuel fonctionne à satisfaction. Le fait de compter la dernière année de l'école secondaire comme une première année de gymnase ne joue pas en défaveur des élèves ; ils disposent du même bagage que les élèves qui ont suivi directement leur première année au gymnase.
- Les écoles secondaires du Jura bernois comptent de petits effectifs ; une uniformisation de la durée minimale de la formation gymnasiale ferait diminuer les effectifs dans les écoles secondaires de la région, ce qui risquerait de ne pas être viable à court et moyen terme.
- Il est important de rappeler que le Jura bernois est une des régions qui compte le plus d'élèves suivant un cursus de formation professionnelle par le biais d'un apprentissage. La baisse des effectifs dans les écoles secondaires provoquée par ce nouveau système du gymnase ne serait pas sans conséquence sur les élèves qui ne souhaitent pas suivre une formation gymnasiale. Le système appliqué jusqu'à présent permet de garder une certaine hétérogénéité dans les classes de 11H, gage de dynamique d'apprentissage et de partage de connaissances entre les élèves. La fixation d'une durée minimale de quatre ans créerait un système plus élitare.

Le Conseil du Jura bernois demande que le statu quo puisse continuer à être appliqué et que le canton de Berne fasse valoir ses spécificités auprès des Conférences intercantionales. En termes de consultation, le CJB demande bien entendu à être intégré lorsque les procédures officielles débiteront.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations : <https://matu2023.ch/fr/>



## Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

*La Neuveville, le 21 avril 2022*

